

DIVONA *lex*

CABINET D'AVOCATS

N° Piece 952

LYNDA TABART
AVOCAT
ANCIEN BATONNIER

CHRISTOPHE CAYROU
AVOCAT

HÉLÈNE KOKOLEWSKI
AVOCAT
SPECIALISTE EN DROIT IMMOBILIER

AVOCATS ASSOCIES

LUC MAZARS
AVOCAT

Madame Isabelle BOURGADE
Le Bourg
46340 DEGAGNAC

Cahors, le 17 mai 2024

REFERENCES A RAPPELER :
BOURGADE / HORAT
240084 – CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE CAHORS
CC/SD

DEMANDE DE PROVISION N° 240560

Libellé	Montant HT	TVA (20 %)
Provision sur frais et honoraires	1 000,00 €	200,00 €
TOTAL	1 000,00 €	200,00 €
TOTAL A REGLER	1 200,00 €	

POUR REGLER PAR VIREMENT :

CA NMP CAHORS LARROUMET

IBAN : FR76 1120 6000
9010 3434 7400 054

Code BIC : AGRIFRPP812

PAIEMENT COMPTANT A RECEPTION

N° D'IDENTIFICATION TVA : FR49777051848

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-10 du code de commerce, tout retard de règlement supérieur à trente jours rend de plein droit exigibles des pénalités de retard dont le taux d'intérêt est égal au taux directeur semestriel de la Banque centrale européenne majoré de 10 points, ainsi que vis-à-vis du débiteur professionnel, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art. D. 441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

30 RUE LOUIS PARAZINES
46000 CAHORS

Tél : 05.65.35.20.40
Site : <https://divonalex.fr/>
Mail : contact@divonalex.fr

DIVONA *lex*

SCP D'AVOCATS AU BARREAU DU LOT – 30 rue Louis Parazines – 46000 CAHORS -Siret : 77705184800029

Pour une meilleure gestion du dossier, veuillez écrire plutôt que de téléphoner
Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.